

Délibération n° 20250315-022

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 15 mars 2025

Objet : AUTORISATION DE
SIGNATURE AMI ADEME

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
6 mars 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 74

Pouvoir : 6

Votants : 80

Pour : 76

Contre : 0 –

Abstention : 1 –
(DEVERNOIX Marc-
Antoine)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mars à neuf heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, PINTÉ Emmanuel, NORE Michel, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, GHESQUIERE Chantal, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, DAVID Marie, SABATIER Pierre, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, JEANVOINE Olivier, DUBIEN Gaëtan, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger

Suppléants ayant pouvoir :

FOURNIER Jacques, TARDIVEL Ghislain, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIRONDE Alain, CLERMONT Max, CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, HAYMA Eric

Pouvoirs :

BARGEON Marcel donne procuration à PERCHE Serge,
DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER
Christine, AUBRY Jacques donne procuration à DAVID Marie,
KHATCHADOURIAN-TECER Claudine donne procuration à
CHABRILLAT Rémi, BARRAUD Pierre donne procuration à
MERCERON Jean-Luc, POUZADOUX Jean-Paul donne
procuration à BONNET Grégory

Secrétaire de séance : Mme BRUN

AUTORISATION DE SIGNATURE AMI-TE63/ADEME

Le président informe l'assemblée que l'ADEME AURA (Agence de la transition énergétique) a publié un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) portant sur un soutien financier à l'animation des filières de production d'électricité renouvelable.

Les objectifs de ce programme nommé « Les Générateurs » sont les suivants :

- **Sensibiliser les territoires** au développement des énergies renouvelables et favoriser l'émergence de projets éoliens terrestres et photovoltaïques ;
- **Conseiller les collectivités** sur des aspects divers, par exemple :
 - Les typologies de projets d'énergie renouvelable ;
 - Les relations avec les tiers (acteurs locaux, développeurs privés...) ;
 - Les bonnes pratiques et outils ;
 - Les démarches de mise en concurrence pour le développement de projets pré-identifiés ;
 - Les différents montages juridiques existants et les enjeux de gouvernance (une bonne connaissance des projets participatifs et citoyens pour faciliter en amont l'émergence de ce type de projets serait un atout) ;
 - Les modèles économiques pour financer un projet d'énergie renouvelable ;
- **Accompagner et faire monter en compétences** les collectivités sur ces sujets via différentes approches (rencontres, réunions publiques, webinaires, visites de sites...) ;
- **Orienter les collectivités** vers des experts adéquats lorsque le projet atteint la phase de développement.

Le soutien de l'ADEME AURA se matérialise par :

- De l'aide au petit équipement
- De l'aide aux dépenses internes de personnel
- De l'aide aux dépenses externes de communication, d'animation et de formation

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 13 Mai 2025 pour une contractualisation à la fin du semestre.

TE63 salue cet engagement de l'ADEME au service du territoire et des collectivités et il est donc proposé au comité syndical d'autoriser TE63 à déposer un dossier de candidature auprès de l'ADEME et d'habiliter le Président à signer les documents afférents.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser TE63 à déposer un dossier de candidature auprès de l'ADEME
- D'habiliter le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

